



*Commune d'Oron*

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE LA COMMUNE D'ORON

**PREAVIS N° 15/2013**

**Autorisation générale en matière  
de legs, donations et successions**

Greffe municipal – Grand-Rue 6 – 1607 Palézieux-Village

Tél 021 908.04.15 - Fax 021 908.06.77 – [greffe@oron.ch](mailto:greffe@oron.ch) – [www.oron.ch](http://www.oron.ch)





*Commune d'Oron*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

L'article 17 alinéa 11 du règlement du Conseil communal tout fraîchement adopté attribue au Conseil communal, les compétences pour délibérer sur l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), **ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire.**

Cela dit, par expérience, il se trouve que les délais accordés par la Justice de Paix, par exemple en cas de succession dévolue à la Commune d'Oron, sont assez courts pour prendre position.

C'est pourquoi, afin de pouvoir traiter rapidement un dossier et éviter au Conseil communal de devoir siéger à chaque fois et comme le propose l'article 4 alinéa 11 de la loi sur les communes, la Municipalité sollicite pour la législature 2011 - 2016, une autorisation générale de statuer.

### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **le Conseil communal d'Oron,**

vu le préavis n° 15/2013 de la Municipalité du 20 mars 2013,  
ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,





*Commune d'Oron*

décide :

d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2011-2016, une autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, de donations et de successions.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Philippe Modoux



Le secrétaire

Jean-Daniel Graz

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2013

Délégué de la Municipalité : M. Philippe Modoux, Syndic

